Département
D'ILLE-ET-VILAIN
Arrondissement
De RENNES
Canton
De MONTFORT

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260331-D_2026_21-DE

# COMMUNE DE SAINT-GONLAY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**
**Séance du 30 Mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Gonlay se sont réunis à la mairie de Saint Gonlay sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Claude DENIS, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :** M DENIS Jean-Claude ; Mme GOUGAUD Nathalie ; M DEBOOS Jean-Yves ; Mme LESAGE Sandrine ; M Rémi POULAIN ; Mme LECOMTE Rachel ; M ELLIOT Olivier ; Mme DAUCE Rachel ; M MESSU Mickael ; Mme LESIEUR Stéphanie ; M Patrick MERDRIGNAC.

Nombre de conseillers : en exercice = 11
Présents = 11
Votants = 11

Convocation : 23 Mars 2026

## *Délibération n° 2026.21*
## *FINANCES : Affectation du résultat 2025*

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

Reports :
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 21 769.62 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 91 784.19 €

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -32 773.93 €
Un solde d'exécution (Excédent- 002) de la section de fonctionnement de : 59 423.12 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 11 409.00 €
En recettes pour un montant de : 115 578.50 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 151 207.31 €

Le Maire, Jean-Claude DENIS

MAIRIE DE SAINT-GONLAY ILLE ET VILAINE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 31/03/2026